

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 06.04.16 - N°19 / 2016

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Benjamin Egger
La Boursière	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente, Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	20:45

Scrutateur : M. Pierre Grandjean, Lentigny

Présences: 42 citoyennes et citoyens

Excusés: Mmes Delphine Mazza et Sandrine Mettraux, MM Valentin Egger, Corentin Dumolard, Gilles Aubonney, Daniel Terrapon, Richard Jandali et Bernard Oberson.

Mme la Présidente salue les citoyennes et citoyens et leur souhaite la bienvenue à Lentigny. Elle indique que M. Benjamin Egger prendra le procès-verbal de l'Assemblée et que celle-ci sera enregistrée. L'enregistrement sera supprimé, une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Mme la Présidente prie les personnes qui demande la parole, de s'annoncer par leur nom et prénom et qu'elles parlent assez fort pour améliorer la qualité de l'enregistrement.

L'Assemblée a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 11 du 18 mars 2016, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet communal et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 1/2016. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée est présidée par la syndique.

Aucun/e citoyen/ne n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, Mme la Présidente déclare que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Mme la Présidente demande si parmi les personnes présentes, hormis MM. Egger et Monney, quelqu'un n'a pas le droit de vote. La parole n'est pas demandée.

M. Pierre Grandjean est nommé scrutateur. Le total des voix est de 42 et la majorité absolue est de 22 voix.

Mme la Présidente demande si l'Assemblée a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, elle invite l'Assemblée à approuver l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

19.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2015

(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Comptes 2015

(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3.1. Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Compte des investissements

3.2. Rapport de la commission financière

3.3. Approbation des comptes

4. Budget des investissements 2016 – modification

4.1. Achat d'un véhicule pour le service édilitaire

4.1.1. Rapport de la commission financière

4.1.2. Vote du crédit y relatif

5. Création d'une nouvelle Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (ARCOS)

5.1. Approbation de la dissolution du Service social de Sarine-Ouest au 31.12.2016

5.2. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association régionale au 1^{er} janvier 2017

6. Divers

19.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Madame la Présidente salue Monsieur Mathis Marilley, nouveau citoyen, et le remercie de sa présence et de l'intérêt pour les affaires communales. Il est accueilli par de chaleureux applaudissements. **Madame la Présidente** indique que les nouveaux

citoyens ne reçoivent plus de cadeaux lors de l'assemblée communale mais le reçoivent directement à la maison. Cette année le conseil communal a décidé d'offrir un abonnement Fripass aux nouveaux citoyens de la commune leur permettant de découvrir le canton le temps d'une journée.

19.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015.

M. Alexandre Missègue explique que dans son rapport sur le budget 2016 la commission financière a fait une erreur d'interprétation par rapport à la participation communale au Fond fédéral d'infrastructure et suite à une remarque qui leur est parvenue elle aimerait corriger cette dernière.

La commission financière avait en effet mentionné que : *"Nous relevons encore qu'une charge relative à la participation au Fond fédéral d'infrastructure ferroviaire d'un montant de CHF 11'804.00 est présente pour la première fois dans le budget 2016. Il s'agit d'un report de charges du canton aux communes qui a été décidé par le Grand conseil fribourgeois en date du 9 septembre 2015 dans le cadre des mesures structurelles et d'économie"*.

En fait c'est une modification de la loi sur les transports, non liée aux mesures structurelles ou d'économies du canton, qui a induit une nouvelle rubrique comptable et une participation des communes au Fond fédéral d'infrastructure ferroviaire. Cette nouvelle contribution n'engendre aucune charge supplémentaire puisqu'elle vient en substitution d'une autre contribution qu'allouait la commune jusqu'alors.

L'Assemblée prend bonne note de cette explication.

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée communale.

19.4. Comptes 2015

Point 3

3.1 Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Mme la Présidente indique que le détail des comptes a été publié sur le site internet et était disponible à l'administration communale. De plus le résumé des comptes, les explications par dicastère ainsi que le rapport de l'organe de révision figuraient dans l'information communale. Si l'Assemblée le souhaite, le détail des comptes peut être affiché le conseil communal répond volontiers aux questions.

En particulier, elle relève l'augmentation de l'impôt sur le revenu qui a atteint les valeurs de 2011. L'augmentation de ce poste réjouit et rassure le conseil communal. Concernant les charges liées elle indique qu'elles ont peu augmenté par rapport à 2014 (1%). Pour 2016, comme annoncé lors de l'approbation du budget, celles-ci vont diminuer en raison de la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes dans le cadre de la nouvelle loi scolaire. Les charges liées aux collaborations intercommunales

augmentent de 3.31 % par rapport à 2014 ce qui correspond à un montant de CHF 62'831.70.

Compte des investissements

Mme la Présidente informe que l'investissement pour le bassin de rétention et déversoir d'orage au Sécheron à Lentigny a été bouclé pour un total de CHF 386'418.95. Le détail a été communiqué dans l'information communale.

Elle donne ensuite une brève explication sur les investissements suivants dont le projet est encore en cours :

- le plan d'aménagement local (PAL)
- la nouvelle mensuration
- la régularisation des emprises des routes
- la porte d'entrée à Onnens
- la route d'école à Onnens
- le carrefour de la nouvelle école à Lentigny
- la piste cyclable entre Lentigny-Chénens
- la route de Lovens à Onnens
- l'assainissement de l'éclairage public
- l'adduction d'eau potable quartier En Salley à Onnens
- le raccordement des eaux usées du secteur Lentigny à la STEP de Pensier
- l'achat et la pose des Moloks
- l'assainissement de la butte de tir
- le regroupement du CSPI Sarine Ouest
- l'aménagement des places de jeux.

Mme la Présidente demande si l'assemblée a des questions. La parole n'est pas demandée.

3.2. Rapport de la commission financière

Mme la Présidente passe la parole à M. Dominique Baudois, membre de la Commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière s'est réunie à 3 reprises pour examiner les comptes 2015, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature. Nous avons pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé sur la base des directives établies par le Service des communes. La commission financière a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil Communal le 29 mars 2016 et nous avons obtenu les réponses à nos différentes demandes. Sur la base de nos contrôles, du rapport de révision et de notre séance avec le Conseil Communal, nous pouvons attester que les comptes 2015 sont tenus correctement et répondent aux exigences légales.

Commentaires concernant l'exercice 2015 :

Le bénéfice brut ressortant du compte de résultat est de CHF 517'182.51 avant attribution aux réserves. Un déficit de CHF 71'270.77 avait été enregistré dans les comptes 2014. Nous constatons donc une amélioration du résultat de CHF 588'453.28.

Entre ces deux exercices, au niveau des charges, nous constatons que:

- Les frais d'accompagnement en EMS et la participation au home du district ont augmenté de CHF 48'004.00.
- Les charges liées aux institutions pour les handicapés ont également augmenté.
- Les frais d'entretien des routes ont diminué de CHF 59'844.00.
- Les intérêts des dettes baissent de CHF 44'372.00

Au niveau des recettes, nous constatons :

- une augmentation des recettes fiscales : l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a augmenté de CHF 337'010.00. L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est également en hausse. Les impôts irréguliers enregistrent des recettes supplémentaires pour un montant de CHF 254'050.00.
- une augmentation des recettes provenant de la péréquation financière.
- La participation cantonale à la mise en place de la 2ème année d'école enfantine représentait en 2014 un montant de CHF 65'545.00. Cette participation a pris fin au 31.12.2014.

Entre le budget 2015 qui prévoyait un déficit de CHF 165'859.30 et les comptes 2015, nous constatons une différence positive de CHF 683'042.00 pour les raisons suivantes :

Au niveau des charges :

- Les charges liées aux collaborations intercommunales et cantonales sont inférieures aux charges budgétées.

Au niveau des recettes :

- L'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmente de CHF 145'203.00.
- Les impôts irréguliers sont supérieurs de près de CHF 300'000 par rapport au budget.

En conclusion, sur la base des informations qu'elle a reçues et selon les considérations énoncées, la commission financière recommande à l'Assemblée Communale d'approuver les comptes 2015 tels que présentés.

3.3. Approbation des comptes

Mme la Présidente rappelle que le bénéfice brut de l'exercice s'élève à CHF 517'182.51. Le conseil communal propose l'attribution aux réserves comme suit :

- CHF 200'000.00 à la réserve « routes » pour l'achat du véhicule édilitaire.
- CHF 220'000.00 à la réserve « routes » pour le dépassement du crédit d'investissement de la porte d'entrée à Onnens.
- CHF 80'000.00 à la réserve « bâtiments » en particulier pour la participation communale à l'assainissement du bâtiment en copropriété à Onnens et à l'assainissement du bâtiment 1901 à Lentigny.

Le bénéfice net de l'exercice se monte à CHF 17'182.51.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter les comptes 2015 ainsi que l'utilisation du bénéfice tel que présenté.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 ainsi que l'utilisation du bénéfice sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée communale.

19.5. Budget des investissements 2016 - modification

Achat d'un véhicule édilitaire

Point 4

4.1. Achat d'un véhicule pour le service édilitaire

Mme la Présidente donne la parole à **M. Gérard Morel**, conseiller communal en charge du dicastère des routes.

M. Gérard Morel explique que la balayeuse achetée d'occasion il y a 19 ans et le véhicule édilitaire « Meili », âgé de 18 ans, sont à bout de souffle. Il relève que les frais d'entretien deviennent de plus en plus conséquents alors que la fiabilité et la sécurité diminuent fortement. Suite à ce constat et à l'échec du projet de fusion des communes, le conseil communal a étudié diverses variantes. Il indique que deux alternatives ont été étudiées notamment l'achat d'une balayeuse et d'un véhicule type "Meili" pour un montant d'environ CHF 350'000.00 ou l'achat d'un tracteur polyvalent pour environ CHF 216'000.00.

Ainsi, le tracteur polyvalent présente les meilleurs arguments tant financiers que pratiques. Le tracteur pourra être équipé d'un chargeur frontal avec l'installation de la lame à neige, d'une balayeuse pour les routes, d'une saleuse, d'une remorque type « multibennes » équipée de 2 bennes pouvant être déposées au sol et d'une épareuse. La balayeuse et le véhicule « Meili » seront repris par le concessionnaire pour un montant de CHF 15'000.00. Le montant net pour l'achat du tracteur s'élève donc à CHF 201'000.00.

Le financement se fera par la trésorerie communale et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Ainsi aucune charge ne grèvera les comptes de fonctionnement futurs. Gérard Morel demande si l'assemblée à des questions.

M. Gérald Mazza demande qui se chargera du déblaiement de la neige dans la commune

M. Gérard Morel répond que le tracteur sera équipé de notre lame à neige actuelle et que la personne extérieure qui vient déblayer actuellement continuera de le faire.

M. Pierre-Benoît Yerly demande s'il faut acheter des bennes pour la remorque ou si elles sont comprises.

M. Gérard Morel indique qu'elles sont prises en compte dans le montant de l'achat.

M. Patrick Rey demande si le parc véhicules sera plus conséquent suite à cet achat et si tous les véhicules pourront être entreposés dans les locaux communaux. Il relève le danger de laisser les véhicules dehors alors que l'accueil extrascolaire et l'école se situent à proximité.

M. Gérard Morel répond que le parc véhicules sera un peu plus important qu'actuellement mais que les véhicules pourront être tous entreposés dans les locaux communaux.

La parole n'est plus demandée.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement, qui permettra à l'équipe éditiale de garantir un service de qualité sur l'ensemble du territoire communal.

4.1.1. Rapport de la commission financière

Mme la Présidente passe la parole à M. Claude Mettraux, membre de la Commission financière.

L'achat de ce véhicule et de ces équipements complémentaires permettra au personnel communal d'effectuer les travaux qui lui sont confiés. Ce budget d'investissement est basé sur une offre concrète d'un fournisseur.

Le financement de cet investissement net de CHF 201'000.00 est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes. Il en résulte, mis à part l'utilisation des liquidités communales, aucune charge financière pour les prochaines années.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement.

4.1.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité l'achat d'un véhicule pour le service éditiale pour un montant total de CHF 201'000.00.

19.6. Création d'une nouvelle Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (ARCOS)

Point 5

Mme la Présidente explique que le support juridique du service officiel des curatelles Sarine Ouest est une convention intercommunale. Elle indique qu'après les premières années d'expériences de ce service, il s'avère que ce support juridique n'est pas optimal pour la gestion du service. La proximité avec le service social de Sarine-Ouest et le souhait d'une collaboration étroite entre les deux services ont mis en évidence le besoin d'un support juridique commun. Ainsi, des statuts ont été élaborés par les comités directeurs. L'ensemble des conseils communaux à l'exception de celui de la commune de Matran ont accueilli favorablement ce projet. Aussi, tous les délégués y sont favorables. Ce changement de support juridique n'implique aucune incidence financière. Il s'agit d'une simplification de la structure.

Mme la Présidente demande si l'assemblée souhaite passer les statuts article par article ou si un vote global lui convient. La parole n'est pas demandée.

5.1. Approbation de la dissolution du Service social de Sarine-Ouest au 31.12.2016.

Dans un premier temps, l'Assemblée est priée d'approuver la dissolution du Service social de Sarine-Ouest au 31.12.2016.

L'Assemblée communale approuve la dissolution du Service social de Sarine-ouest au 31 décembre 2016 à l'unanimité.

5.2. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association régionale au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les nouveaux statuts de l'ARCOS au 1^{er} janvier 2017.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité les statuts de l'ARCOS.

19.7. Divers

Point 6

Mme la Présidente passe au point des divers et donne la parole aux citoyennes et citoyens :

Mme Marilley Sonia indique qu'un banc se trouvait les années passées au réservoir du lieu-dit la Perreire mais qu'il ne s'y trouve plus. Elle demande si un banc ou une table en pierre peuvent être aménagés afin de pouvoir utiliser à nouveau le lieu.

Mme la Présidente remercie Mme Marilley pour son intervention et indique qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine assemblée communale.

Mme Marilley Sonia demande également si quelque chose peut être fait pour le banc se trouvant le long du bois de La Buchille à Lovens. Elle relève qu'il est fort dégradé et que cela serait bien de le remplacer.

Mme la Présidente prend note de sa remarque.

M. Gérald Mazza indique qu'il n'a pas vu la liste des excusés.

Mme la Présidente indique qu'elle a omis de les citer et s'en excuse. Elle les énumère et elle indique que la liste des excusés sera mise au début du procès-verbal comme d'habitude.

Mme la Présidente demande si l'Assemblée a encore des questions. La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente donne quelques informations concernant les prochaines manifestations qui se dérouleront dans la commune. Elle indique que des brochures sont disponibles sur la table vers la sortie concernant la conférence sur les enfants des rues du Tibet qui se déroulera le vendredi 8 avril à la salle Mora. Elle relève que la jeunesse d'Onnens organise un loto le 10 avril prochain et que du 22 au 24 avril débiteront la première partie des festivités de l'Harmonie de La Brillaz.

Mme la Présidente informe que le début de la nouvelle législature a été fixé le 16 avril prochain par l'assermentation des nouveaux conseillers communaux. La date de la prochaine assemblée communale sera fixée lors d'une des premières séances du nouveau conseil.

Elle demande à toutes les personnes souhaitant intégrer une commission de s'annoncer auprès de l'administration communale. Elle indique que des informations à ce sujet leur parviendront encore en temps utile.

Elle profite de ce moment pour remercier l'Assemblée communale de sa participation, de sa fidélité et de la confiance témoignée au Conseil communal en acceptant les différents

objets qui ont été soumis tout au long de cette législature. Le conseil communal a apprécié l'ambiance sereine lors des assemblées.

Mme la Présidente remercie les conseillers communaux pour leur disponibilité, leur travail et leur engagement tout au long de cette législature. Elle relève qu'il n'est pas facile d'associer vie familiale et vie professionnelle avec un mandat public. Elle remercie également les membres des commissions ainsi que le personnel communal pour leur travail et leur motivation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

La Présidente



Beatrix Guillet



Le Secrétaire



Benjamin Egger